







NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2018

Suite à la 3ème réunion NAO ci-dessous les nouvelles propositions de l'entreprise :

RELEVEMENT DES SALAIRES:

OUVRIERS/EMPLOYES:

- Augmentation Générale de 0.72%
- Augmentation Individuelle et/ou prime de 0.4%
- La part réservée à l'augmentation systématique due à l'ancienneté est de 0.18%

AGENTS DE MAITRISE:

- Augmentation Générale de 0.33%
- Augmentation Individuelle et/ou prime de 0.8%
- La part réservée à l'augmentation systématique due à l'ancienneté est de 0.17%

CADRES:

- La même enveloppe globale de 1.3% uniquement sous forme d'Augmentation Individuelle

SALAIRES INFERIEURS à 1800€:

- L'entreprise a accepté le relèvement de ces salaires avec une Augmentation Générale complémentaire plafonnée à 16 euros, et sans dépasser 1800 euros.

AGENDA:

- Prochaine réunion avant le 20 février 2018.

A SUIVRE